

**Lettre du préfet coordinateur du GPSO, Préfet d'Occitanie à Alain Rousset Président NA
Du 13 février 2023**



*Le Préfet Coordinateur
du Grand Projet du Sud-Ouest*

Toulouse, le 13 FEV 2023

Monsieur le Président,

Le plan de financement du grand projet du sud-ouest (GPSO) a été signé le 18 février 2022 par l'État, 24 collectivités territoriales et SNCF Réseau. La signature du plan de financement a permis la création de la société du GPSO qui a été installée le 4 juillet 2022.

Depuis, la communauté d'agglomération du Grand Dax a fait part de sa volonté de participer au financement du GPSO. Les co-financeurs ont également proposé l'ajout d'un article relatif aux « bonnes fortunes » et aux dispositions transitoires relatives à la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine. La modification du plan de financement est aussi l'occasion de corriger des erreurs rédactionnelles mineures.

Lors du comité de pilotage du 13 octobre 2022, les participants ont adopté le projet d'avenant correspondant.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du projet d'avenant. Je vous remercie de bien vouloir le présenter à la délibération de votre assemblée puis de me retourner un exemplaire signé en précisant, en première page, la date de la délibération, en paraphant chaque page et en tamponnant et signant la page concernant votre collectivité en fin de document.

Compte-tenu des recours sur le plan de financement signé le 18 février 2022 qui invoquent des vices de légalité sur les délibérations de quatre collectivités dont la Région Nouvelle-Aquitaine, nos conseils juridiques recommandent, afin de sécuriser davantage le plan de financement, une délibération sous la forme de trois articles :

« (...) Décide :

Article 1 : de confirmer son approbation au plan de financement du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) signé le 18 février 2022, joint à la présente délibération ;

Article 2 : d'approuver l'avenant n° 1 au plan de financement joint à la présente délibération ;

Article 3 : d'autoriser [organe exécutif] à signer l'avenant n° 1 au plan de financement et tout autre document relatif à l'exécution de la présente délibération. »

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

bon à vous,



Pierre-André DURAND

Monsieur Alain ROUSSET
Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Hôtel de la Région
14 rue François-de-Sourdis
33077 Bordeaux Cedex

Délibération votée par le Conseil Départemental 64 le 16 décembre 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 064-226400018-20211216-43115-DE

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

Le Conseil départemental :

- confirme l'engagement de la collectivité en faveur du grand projet ferroviaire du sud-ouest entre Bordeaux et Dax (GPSO) ;
- dit l'engagement de principe de la collectivité à financer ce grand projet ferroviaire dans le cadre d'une répartition de l'effort entre l'Etat, l'Europe et les collectivités locales ;
- demande pour ce faire, à l'Etat, la création d'un établissement public local (EPL) dédié conformément à l'article 4 de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) ;
- approuve le modèle du plan de financement joint à la présente délibération avec dans son article 3, la quote-part budgétaire hors fiscalité pour le Département des Pyrénées-Atlantiques ramenée à 54 M€ sur la totalité et ciblé sur la seconde étape du projet, soit sur la ligne Sud-Gironde-Dax ;
- s'engage à participer en substitution de la Région aux travaux d'amélioration des lignes Dax-Pau et Dax-Bayonne-Hendaye à hauteur de 16 M€ ;
- conditionne la participation de la collectivité selon les modalités indiquées ci-dessus :
 - . à la concomitance des chantiers Bordeaux-Toulouse et Sud Gironde-Dax ;
 - . à un engagement financier de toutes les collectivités concernées par la présente délibération ;
 - . à la réalisation des travaux d'amélioration des voies existantes Dax-Bayonne-Hendaye et Dax-Pau ; un cadencement des TGV sur ces dessertes significativement augmentées ; un service express performant entre Hendaye et Bayonne ;
- donne pouvoir au Président pour signer le plan de financement final dans les limites de cette délibération,
- donne délégation à la Commission permanente pour approuver la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

ADOPTÉ

35 voix pour

14 voix contre (Patrice Baduel, Nadine Barthe, Marie-Pierre Cabanne, Valérie Cambon, Véronique Dehos, Iker Elizalde, Joseba Erremundeguy, Franck Lamas, Jean-François Maison, Stéphanie Maza, Michel Minvielle, Karine Péré, Annie Poveda et Yves Salanave-Péhé)

5 abstentions (Maïder Behoteguy, Monia Evène-Mateo, Jean-Pierre Harriet, Isabelle Pargade, Marc Saint-Estevan)

Le Président du Conseil départemental



Jean-Jacques LASSERRE

**Confirmation, le 7 février 2022, par JJ LASSERRE, président du CD 64 de la délibération
du CD 64 du 16 décembre 2021**

PLAN DE FINANCEMENT GPSO

Plan consolidé de financement de GPSO, première et seconde étape (part des collectivités locales)

TOTAL GPSO Première et seconde étape		Répartition budgétaire entre collectivités - Plan de financement 2021			
		Quote-part	Quote-part budgétaire	Pour information : quote-part budgétaire hors fiscalité (estimée à 30%)	
Collectivités territoriales		Part du total (%)	M€ courants	M€ courants	M€ courants/an (sur 40 ans)
Conseil Régional Occitanie		22,76 %	1 274,6	892,3	22,31
Haute-Garonne	CD 31	13,63 %	763,3	534,3	13,36
	Toulouse Métropole	11,15 %	624,4	437,0	10,93
	SICOVAL	0,76 %	42,5	29,7	0,74
	Muretain Agglo	1,03 %	57,5	40,3	1,01
Haute-Pyrénées	CD 65	0,65 %	36,6	25,5	0,64
	CA Tarbes Lourdes	0,31 %	17,4	12,2	0,30
Tarn et Garonne	CD 82	2,17 %	121,3	84,9	2,12
	Grand Montauban	0,67 %	37,7	26,4	0,66
Gers	CD 32	0,31 %	17,6	12,5	0,31
	Grand Auch	0,04 %	2,5	1,7	0,04
Lot	CD 46	0,52 %	29,4	20,6	0,51
	Grand Cahors	0,09 %	5,0	3,5	0,09
Tarn	CD Tarn	1,19 %	66,4	46,5	1,16
	Grand Albigeois	0,34 %	18,8	13,1	0,33
	CA Castres-Mazamet	0,19 %	10,5	7,3	0,18
Total Occitanie		55,81 %	3 125,5	2 187,8	54,70
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		28,21 %	1 579,9	1 105,9	27,65
<i>dont part Région</i>			1014,70	710,29	17,76
<i>dont portage part CD33 (1)</i>			242,9	170,0	4,25
<i>dont avances temporaires</i>			322,3	225,6	5,64
Gironde	Bordeaux Métropole (sur AFSB exclusivement)	9,03 %	505,7	354,0	8,85
Landes	CD 40	2,52 %	140,9	98,5	2,47
	CC MACS	0,26 %	14,3	10,0	0,25
	CA MdM	0,55 %	31,0	21,7	0,54
Pyrénées-Atlantiques	CD 64	1,79 %	100,0	70,0	1,75
	CA Pau	1,35 %	75,7	53,0	1,32
Lot et Garonne	CA Agen	0,48 %	26,7	18,7	0,47
Total Nouvelle Aquitaine		44,19 %	2 474,2	1 731,8	43,30
Total Deux Régions		100,00 %	5 599,7	3 919,7	98,0

(1) portage Région Nouvelle-Aquitaine via une participation croisée sur le RER métropolitain

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, représenté par son
Président,

Monsieur Jean-Jacques LASSERRE

*Cette signature s'inscrit
dans les strictes limites et les conditions
de la délibération du Conseil Départemental
des AA de 16 Décembre 2021*

Le tableau de financement de l'avenant reprend pour le CD64 le même tableau qu'en février 2022.

LE POINT SUR LES CONDITIONS EMISES PAR LE CD 64 A LA VEILLE DE LA SIGNATURE DE L'AVENANT AU PLAN DE FINANCEMENT

Avant le vote de l'avenant au plan de financement du GPSO le CADE a adressé un courrier à chaque conseiller départemental lui demandant de ne pas voter cet avenant car il ne respecte pas les conditions suspensives qu'avait émis le département lors du vote du plan de financement lui-même à savoir :

- concomitance des chantiers Bordeaux-Toulouse et Sud Gironde-Dax. A ce jour, le gouvernement ne s'est engagé que sur Bordeaux-Toulouse.
- engagement financier de toutes les collectivités concernées. Or la CAPB et le CD 47 ont refusé de participer.
- « cibler la totalité » de sa participation sur la ligne Sud-Gironde-Dax. Or le CD64 figure pour 12M€ pour le financement de Bordeaux-Toulouse et des aménagements ferroviaires à Bordeaux et Toulouse.

Enfin, nous faisons remarquer que voter cet avenant consisterait à avaliser un détournement de fonds. En effet le CD64 s'est engagé à financer 54M€ sur Sud Gironde-Dax et 16M€ pour l'amélioration des voies existantes. Or dans l'avenant le CD64 figure pour 70M€ et non pour 54M€.

Se référer au tableau ci-dessus (extrait de l'avenant à voter) qui montre que le CD 64 participe pour 70millions d'euros au GPSO (souligné en jaune) et non pour 54M€ comme prévu dans la délibération.

Sur le tableau ci-dessous (extrait de l'avenant à voter) le CD 64 participe pour 12M€ au financement de Bordeaux-Toulouse et des aménagements ferroviaires (AFSB et AFNT) alors qu'il exigeait que son financement soit ciblé sur Sud Gironde-Dax.

Extrait de l'avenant montrant que le CD 64 participe au financement de Bordeaux-Toulouse et des aménagements ferroviaire (AFSB et AFNT) pour 12M€

PLAN DE FINANCEMENT GPSO

Plan de financement de la première étape (part des collectivités locales)

Première étape Ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse, AFNT, AFSB		Répartition budgétaire entre collectivités - Plan de financement 2021			
		Quote-part	Quote-part budgétaire	Pour information : quote-part budgétaire hors fiscalité (estimée à 30%)	
Collectivités territoriales		Part du total (%)	M€ courants	M€ courants	M€ courants/an (sur 40 ans)
Conseil Régional Occitanie		29,63 %	1 220,8	854,3	21,36
Haute-Garonne	CD 31	18,14 %	747,3	523,1	13,08
	Toulouse Métropole	14,89 %	613,4	429,4	10,73
	SICOVAL	0,99 %	40,6	28,4	0,71
	Muretain Agglo	1,36 %	56,1	39,2	0,98
Haute-Pyrénées	CD 65	0,09 %	3,7	2,6	0,06
	CA Tarbes Lourdes	0,02 %	0,7	0,5	0,01
Tarn et Garonne	CD 82	2,87 %	118,4	82,9	2,07
	Grand Montauban	0,88 %	36,1	25,3	0,63
Gers	CD 32	0,39 %	16,1	11,3	0,28
	Grand Auch	0,04 %	1,8	1,3	0,03
Lot	CD 46	0,66 %	27,3	19,1	0,48
	Grand Cahors	0,10 %	4,1	2,9	0,07
Tarn	CD Tarn	1,55 %	63,7	44,6	1,11
	Grand Alibigeois	0,43 %	17,7	12,4	0,31
	CA Castres-Mazamet	0,23 %	9,6	6,7	0,17
Total Occitanie		72,26 %	2 977,5	2 084,2	52,11
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		13,80 %	568,6	397,9	9,95
	<i>dont part Région</i>		307,5	215,2	5,38
	<i>dont portage part CD33 (1)</i>		112,2	78,5	1,96
	<i>dont avances temporaires</i>		148,9	104,2	2,61
Gironde	Bordeaux Métropole (sur AFSB exclusivement)	12,27 %	505,7	354,0	8,83
Landes	CD 40	0,59 %	24,3	17,0	0,43
	CC MACS	0,10 %	4,3	3,0	0,08
	CA MdM	0,13 %	5,4	3,7	0,09
Pyrénées-Atlantiques	CD 64	0,42 %	17,2	12,0	0,30
	CA Pau	0,32 %	13,1	9,1	0,23
Lot et Garonne	CA Agen	0,11 %	4,6	3,2	0,08
Total Nouvelle Aquitaine		27,74 %	1 143,0	800,0	20,0
Total Deux Régions		100,00 %	4 120,5	2 884,2	72,1

(1) portage Région Nouvelle-Aquitaine via une participation croisée sur le RER métropolitain

Les conseillers départementaux ne doivent pas signer cet avenant car les conditions qu'ils avaient posées ne sont pas respectées et ils ne pourront les réitérer puisque le préfet demande que le vote soit identique pour toutes les collectivités avec 3 articles (voir sa lettre).